



ALERTE DES SERVICES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Destinataires pour action :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfète ▪ Secrétaire Générale de la préfecture ▪ Directrice de cabinet ▪ Sous-préfet de Cognac ▪ Sous-préfète de Confolens ▪ DDT 16 – Cabinet ▪ DDT 16 - SEER ▪ DDETSPP ▪ DMD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DDSP – CIC ▪ GGD ▪ DASEN ▪ Conseil départemental Président ▪ Conseil Départemental Dir. des Routes ▪ SDIS – CTA ▪ ARS– Délégation départementale ▪ SAMU ▪ UT DREAL ▪ Grand Angoulême 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mairie Angoulême Services Techniques ▪ DIRA ▪ DIRCO ▪ SNCF + région limousin ▪ Enedis ▪ GrDF ▪ France Telecom ▪ Maison arrêt Angoulême ▪ Chambre Agriculture
---	---	--

Durée prévue du phénomène météorologique :

Le bulletin météorologique de vigilance émet une vigilance orange orages pour ce lundi 19 juin 2023, à compter de 15 heures cet après-midi jusqu'aux environs de 21 heures.

Situation actuelle :

Le ciel est nuageux avec des averses et le temps est orageux.

Vent modéré, de Sud.

Températures maximales : comprises entre 25 et 28 degrés.

Evolution prévue :

Dès la mi-journée, les orages se généralisent et deviennent parfois forts avec des rafales de vent pouvant atteindre 75km/h. Des chutes de grêle sont possibles l'après-midi.

20 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur le Ruffécois et le Nord-Charente.

En début de nuit, possibilité de rares averses sur le Nord-Charente qui gagnent progressivement du terrain. Le risque est généralisé à minuit. Un vent modéré de Sud à Sud-Est est prévu sur le Ruffécois et le Nord-Charente.

En seconde partie de nuit, des orages peuvent éclater et le vent se renforce par endroits.

Températures minimales : comprises entre 17 et 19 degrés.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation

soit sur le site www.meteo.fr ▪ soit au **05 67 22 95 00**

Les services doivent mobiliser les moyens propres à remplir leurs missions et désigner un représentant prêt à rejoindre la cellule de crise en préfecture.

Les maires du département sont informés de la présente alerte. Il leur est demandé de prendre les mesures d'information et de protection des populations, tout particulièrement au regard d'éventuelles manifestations, usages de chapiteaux et tentes, de limitation des voies de circulation, ou de mise à l'abri des populations hébergées en plein air.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et point bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

A Angoulême, le 19 juin 2023

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,



Sarah GEORGE